

DEC212925DR12

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PASQUALINI, déléguée régionale par intérim de la délégation Provence et Corse

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC212452DAJ du 16 juillet 2021 nommant Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent Audibert aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC210425DR12 du 2 janvier 2021 portant nomination de Mme Céline Reynier aux fonctions de responsable du service affaires générales de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, à M. Vincent Audibert, responsable du service ressources humaines et à Mme Céline Reynier, responsable du service affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Pasqualini, déléguée régionale par intérim, de Mme Julia Fargeot, de M. Vincent Audibert et de Mme Céline Reynier, délégation est donnée à Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable du service ressources humaines pour le domaine de l'action sociale et de la formation permanente.

Article 3

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégué(e)



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée régionale par intérim
Nathalie PASQUALINI

